

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 19 Décembre 2022**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mmes et MM, Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Jean-Philippe PREVEL Adjoints au Maire,
Mmes et MM Sandrine KITTNER, Pierre WANNER, Rémy IFFRIG, Catherine SIMON, Silvana GIRARD, Mireille FIZET, Hubert DUBS, , Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Procurations : Jean-Claude EISENMANN donne procuration à Anne-Catherine GUTFREUND
Nathalie PETITHORY donne procuration à Mireille FIZET

Secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Le Maire ouvre la séance à 19h35

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16.11.2022
3. Eclairage public chemin du Ruisseau
4. Avenant marché Moe n°1 travaux voirie rue de Bruebach
5. Vente de bois de chauffage sur parcelle communale
6. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement
7. Divers

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



1. Désignation du secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes (article L. 2121-15 du CGCT)

Le conseil municipal, après avoir délibéré a décidé à l'unanimité de:

- **NOMMER** le secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER

2. Approbation du procès-verbal du 16.11.2022

Le Conseil a approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 qui comprenait 8 points et un divers

3. Eclairage public chemin du Ruisseau

Pierre WANNER arrive à ce point.

Monsieur le Maire propose le projet de mise en place de 3 lampadaires solaires autonomes chemin du Ruisseau. Cette expérience permettrait de tester ce matériel à petite échelle.

2 entreprises ont été consultées et ont établi des devis avec cette technologie. Celle-ci a fait l'objet d'une étude par Fonroche Éclairage. Il faut s'assurer de la durée d'illumination mais aussi de la possibilité de faire de la programmation comme sur les autres lampadaires. Notamment par rapport à l'extinction des éclairages publics de 24h00 à 5h00, comme c'est le cas actuellement.

Monsieur le Maire propose la mise en place de 3 lampadaires solaires autonomes chemin du Ruisseau.

2 entreprises ont été consultées, les devis comprennent le terrassement, la fourniture et pose de massifs de fondation en béton préfabriqué ou coulé sur place suivant possibilité, remblais et remise en état du site.

- Pour 3 lampadaires, Créativ T.P. demande 10 719 € HT soit 12 862,80 € TTC
- Pour 3 lampadaires, ETPE demande 13 170 € HT soit 15 804 € TTC

Après analyse des devis, l'entreprise Créativ T.P. s'avère être la mieux placée par rapport aux travaux demandés et de surcroît la moins chère.

Par conséquent, après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **DE CONFIER** la réalisation des travaux Créativ T.P. demande 10 719 € HT soit 12 862,80 € TTC.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y relatifs


Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 2151 du budget 2022.

4. Travaux aménagement rue de Bruebach : création de trottoir et zone de stationnement : avenant marché Moe n°1

La municipalité avait inscrit au budget 2021 des travaux d'aménagement, création de trottoir et zone de stationnement de la rue de Bruebach.

Un acte d'engagement a été signé avec l'entreprise Cocyclique le 14 avril 2021 avec un devis estimatif des travaux à 150 000 euros.

Le projet a pris du retard entre l'augmentation des matières premières et le rajout d'un morceau de voirie le devis a plus que doublé. Le montant estimé des travaux s'élève à 368 000 € HT

La société Cocyclique a été consultée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces opérations. Le montant de ses honoraires augmente en fonction du montant des travaux car sa rémunération est un % du montant des travaux.

Ainsi le montant définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à :

Au 14/04/20021 : 5 250 € HT / 6 300 € TTC soit 3.5 % des 150 000 € HT des travaux estimés

A ce jour : 12 104 € HT (10 304 + 1800 (d'APV au forfait) = 12 104 €) / 14 524,80 € TTC soit 2,8 % des 368 000 € HT des travaux estimés

L'entreprise Cocyclique nous a envoyé un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits à l'article 231 du budget 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** les projets et confier la maîtrise d'oeuvre à la société Cocyclique en validant l'avenant n°1 de la maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 12 104 € HT soit 14 524,80 € TTC
- **AUTORISER** Monsieur le Maire a signé les documents y relatifs

5. Vente de bois de chauffage sur parcelle communale

Suite à des chutes d'arbres dans la forêt communale, Monsieur le Maire propose à la municipalité de vendre les chablis pour en faire du bois de chauffage à l'entreprise l'Energie Vitale (siret 84481114100010) d'Eschentzwiller.

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



Le prix fixé est de 16 euros HT le stère (prix pratiqué par l'ONF lors de la vente de fonds de coupe)

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** que la vente des chablis pour en faire du bois de chauffage soit confiée à l'entreprise l'Energie Vitale d'Eschentzwiller au prix de 16 euros HT le stère de bois de chauffage
- **AUTORISER** Monsieur le Maire a signé les documents y relatifs

6. Finances : engagement – Liquidation et mandement des dépenses d'investissement

M. le Maire expose les dispositions de l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales qui énoncent que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce présent budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits (voir tableau ci-après). Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



Date : 08/12/2022 15:44
Comparatif - Détail Chapitre/article
247 - MAIRIE DE ZIMMERSHEIM / 01 - MAIRIE DE ZIMMERSHEIM / 2022

Critères de l'édition : Section : Investissement; Sens : Dépense

Chapitre ou Compte	Budgétisé	1/4 des dépenses
Investissement - Dépense	3 589 980,00 €	897 496,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	96 859,00 €	23 964,76 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	10 000,00 €	2 500,00 €
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	75 000,00 €	18 750,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	10 859,00 €	2 714,75 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 000,00 €	7 500,00 €
2041411 - Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	599 121,00 €	149 780,25 €
2111 - Terrains nus	84 376,69 €	21 094,17 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
212 - Agencements et aménagements de terrains	25 000,00 €	6 250,00 €
2131 - Constructions bâtiments publics	125 000,00 €	31 250,00 €
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	13 859,00 €	3 464,75 €
2151 - Réseaux de voirie	50 708,31 €	12 677,08 €
2152 - Installations de voirie	20 000,00 €	5 000,00 €
21538 - Autres réseaux	10 000,00 €	2 500,00 €
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €	2 500,00 €
2157 - Matériel et outillage technique	70 000,00 €	17 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	85 000,00 €	21 250,00 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	3 600,00 €	900,00 €
2173 - Constructions (mise à dispo)	15 859,00 €	3 964,75 €
2182 - Matériel de transport	15 859,00 €	3 964,75 €
2183 - Matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	35 000,00 €	8 750,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 859,00 €	2 464,75 €
23 - Immobilisations en cours	2 865 000,00 €	716 250,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	2 865 000,00 €	716 250,00 €

séance

9

5

CS

Le Maire

g

Le secrétaire de séance

g

La secrétaire de séance
auxiliaire

CS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à décidé à l'unanimité d' :

- **AUTORISER M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au courant du mois de mars/avril 2023 (vote du budget primitif entre le 01/01/2023 et le 15/04/2023).**
- **AUTORISER M. le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision**

7. Divers

- Chasse : suite au courrier recommandé avec accusé de réception envoyé par M. DIEBOLT la majorité du conseil ne souhaite pas y apporter de réponse et par conséquent à ne pas retirer la délibération prise lors du conseil municipal du 17/07/2021
- Nouvelle simulation de l'évolution des coûts de l'énergie (électricité + gaz) :
Electricité 2022 = 20 852, 23 euros Prévoir en 2023 = 28 052 euros
Gaz 2022 = 11 235 € Prévoir en 2023 = 55 526,68 €
Electricité et gaz 2022 = 32 086.94 € Prévoir en 2023 83 578,68 €
- Fin de la collaboration avec la remplaçante de Chris COLLIN.
- Festival de danse été 2023 : Monsieur le Maire propose de les aider financièrement et propose à la municipalité une subvention exceptionnelle de 1000 euros
- Réservoir rue de Mulhouse : dissolution du syndicat d'eau du canton de Habsheim au 31/12/2022 : le bien nous revient automatiquement comme il n'est plus exploité donc pas besoin de l'acheter. La commune fait une économie de 15 000 euros

M. le Maire clôt la séance à 20h45.

Le Maire,
Philippe STURCHLER


Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER




Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire



**Tableau des présences au Conseil Municipal de la Commune de ZIMMERSHEIM
du 19 décembre 2022**

Nom et prénom	Qualité	Présence
STURCHLER Philippe	Maire	OUI
BALANCHE Geneviève	1° Adjointe	OUI
SCHWEITZER Éric	2° Adjoint	OUI
GUTFREUND Anne-Catherine	3° Adjointe	OUI
PREVEL Jean-Philippe	4° Adjoint	OUI
IFFRIG Rémy	C.M.D	OUI
EISENMANN Jean-Claude	C.M	Procuration à Anne-Catherine GUTFREUND
FIZET Mireille	C.M.	OUI
SIMON Catherine	C.M.	OUI
WANNER Pierre	C.M.D	OUI
KITTLER WALCH Sandrine	C.M.D	OUI
GIRARD Silvana	C.M.	OUI
DUBS Hubert	C.M.	OUI
SCHAEFFER Dominique	C.M.	OUI
PETITHORY Nathalie	C.M.	Procuration à Mireille FIZET

Le Maire



Le secrétaire de séance



La secrétaire de séance
auxiliaire

